

Bulletin-Info

Novembre-Décembre 2019

N'attendez pas pour commander votre sel cet hiver!

Vous l'avez peut-être remarqué dans les dernières années, il est de plus en plus difficile d'obtenir le nombre de camions nécessaires pour effectuer le transport de neige. Une piste de solution envisageable qui pourrait avoir des effets bénéfiques serait de commander le sel à l'avance afin de ne pas interférer avec le transport de neige et la réglementation sur les heures de conduite des véhicules lourds.



Une source d'information pour les propriétaires et exploitants de véhicules lourds

L'infolettre *Le Relayer* est conçue par la Société de l'assurance automobile du Québec et s'adresse aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (PECVL).

Quelques fois dans l'année, l'infolettre est transmise par courriel aux PECVL inscrits. Elle vise à informer les acteurs de l'industrie du transport routier des personnes et des biens sur différents sujets concernant la réglementation, la sécurité routière et le bilan routier. Elle permet aussi de traiter des préoccupations de l'industrie.

L'inscription est simple et gratuite. Il suffit de vous rendre sur le site Web de la Société, dans la section « *Le Relayer* », d'y inscrire votre adresse courriel et de cliquer sur « Envoyer ». Un message de confirmation vous sera envoyé par courriel. Pour compléter votre abonnement, veuillez cliquer sur le bouton « Confirmer mon abonnement ».

Pour toute information supplémentaire, ou pour obtenir de l'aide pour vous inscrire, contactez le 1 800 554-4814.



NOUVEAUX MEMBRES

Membres réguliers:
BMP inc.
Rimouski (Québec)
418 723-9386

Entreprise forestière 5Y
Rimouski (Québec)
418 735-5129

Pro-Neige 2002 inc.
Rimouski (Québec)
418 722-8499

Transport M. Lemieux inc.
St-Hyacinthe (Québec)
450 278-5717

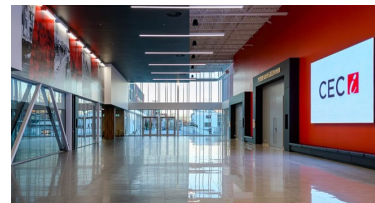


Congrès 2020

Réservation de kiosques disponible pour les exposants dès maintenant!

Nouveautés 2020:

- Déjeuner dans le salon des exposants le vendredi à partir de 7 h 30 A.M ;
- 5 à 8 dans le salon des exposants le vendredi soir au lieu d'un 5 à 7 ;
- Démarches pour devenir un événement écoresponsable.



Le formulaire de réservation de kiosques est joint à ce bulletin. Remplissez-le et faites-nous le parvenir à info@apmlq.com. Le choix des espaces se fait sous la formule du premier arrivé, premier servi.

TROIS-RIVIÈRES

17-18 avril 2020

CHOISIR D'AVANCER!

**54e congrès de
l'APMLQ et de ses
association affiliées**

info@apmlq.com - 418 650-1877 - www.apmlq.com



BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreauassurances.com

THIERRY ST-CYR
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923
tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001
Montréal (Québec) H1Z 2K4
gaudreauassurances.com

Gaudreau
Assurances


CABINET
EN ASSURANCE
DE DOMMAGES

L'hiver, la sécurité et les véhicules lourds ; Un enjeu de taille aux multiples implications

Selon les données de la SAAQ, au cours des 5 dernières années, il y eut une hausse de 48,5% des collisions liées aux opérations de déneigement. Cette statistique a amené les principaux partenaires de l'industrie à se questionner sur les différentes façons de rétablir le bilan de la sécurité routière à court terme.



Plusieurs pistes de solutions ont été identifiées afin de remédier à la situation. Bien que la plupart des actions qui seront entreprises visent l'éducation et la sensibilisation de la population à la réalité hivernale et aux risques entourant les opérations de déneigement, les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds peuvent collaborer afin d'améliorer la situation. Voici donc quelques points à prendre en considération.

Les dispositifs de sécurité des bennes basculantes

Le règlement sur les dispositifs de sécurité pour les camions à bennes basculantes vous alloue jusqu'au 1^{er} septembre 2020 pour vous conformer à la législation. Cela laisse moins d'un an à l'industrie du camionnage pour installer l'équipement sur les camions. L'APMLQ vous conseille donc fortement de le faire le plus rapidement possible pour assurer votre sécurité et celle des autres. De plus, cela vous permettra également d'éviter tout délai supplémentaire en raison de la grande demande auprès des fournisseurs.

Vérifier les feux arrière des chasse-neiges et des camions

Un geste important que les déneigeurs et les transporteurs de neige peuvent effectuer pour assurer leur visibilité sur la route est de s'assurer que les feux arrière de leur véhicule soient visibles en tout temps. Lors d'une tempête ou d'une opération de chargement de neige, les lumières ainsi que la flèche de signalisation arrière des véhicules accumulent la poudrière ce qui réduit considérablement la visibilité des camions. La plupart des collisions impliquant un véhicule de déneigement surviennent à l'arrière du camion. En prenant le temps de débayer et vérifier les lumières lors des opérations de déneigement et de chargement de la neige, les camions seront visibles de beaucoup plus loin pour les automobilistes qui seront en mesure de réduire leur vitesse d'approche. C'est un petit geste qui peut avoir un effet déterminant sur vos opérations ainsi que sur le bilan routier.

Les miroirs antévisseurs

C'est bien connu, les véhicules lourds ont de grands angles morts qui ne permettent pas aux camionneurs d'avoir une vision complète de ce qui les entoure. De plus, le citoyen moyen ne connaît pas tous les risques que posent ces angles morts. Au cours de l'hiver, la SAAQ ainsi que Contrôle routier Québec sensibiliseront davantage la population sur les comportements à adopter autour des véhicules lourds. Bien que des effets positifs de cette campagne vont se faire sentir, l'industrie peut améliorer la sécurité de ses conducteurs en installant des miroirs antévisseurs. Ces miroirs améliorent la détection des usagers vulnérables de la route tel que les piétons et cyclistes. Bref, les miroirs antévisseurs, c'est une solution peu coûteuse, simple, rapide et efficace pour assurer la sécurité de tous en milieu urbain.

Présence accrue de Contrôle routier

La présence des agents de Contrôle routier se fera sentir durant l'hiver de plusieurs manières différentes. Ils viendront entre autres en aide aux opérations de déneigement afin de réduire la vitesse des automobilistes, porter assistance lors d'accidents ou lorsque des véhicules sont stationnés en bordure de la route. Ces tâches s'ajouteront donc à leur travail habituel qui est d'assurer le respect des règles de circulation ainsi que les heures de conduite pour les véhicules lourds.

L'Autorité des marchés publics : maintenant pleinement déployée!

La Loi sur l'Autorité des marchés publics, adoptée en décembre 2017, prévoyait une entrée progressive des dispositions qui entourent les fonctions et les pouvoirs de l'organisme. L'Autorité des marchés publics (AMP) est maintenant pleinement déployée.



Il est bon de rappeler que l'AMP est la porte d'entrée unique en ce qui concerne la surveillance des marchés publics et qu'elle est chargée d'appliquer certaines dispositions des lois et des règlements qui encadrent les contrats publics au Québec. L'AMP est une instance neutre et indépendante qui surveille les appels d'offres publics et les contrats publics octroyés au Québec. Advenant le cas où une entreprise se sentirait lésée lors d'un appel d'offres public ou s'il y avait des irrégularités dans le processus d'appel d'offres, voire dans le contrat, le devoir de l'AMP serait de traiter les plaintes qui lui parviendraient, le cas échéant.

Nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité des marchés publics pour en apprendre davantage sur l'organisme, ses fonctions et les services offerts : amp.gouv.qc.ca/accueil/.

Soumission transmise par voie électronique : petits rappels!



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Depuis le 18 juin 2018, les organismes publics peuvent vous donner le choix de transmettre votre soumission par voie électronique pour les appels d'offres publiés dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Toutefois, pour le moment, cette option est possible seulement pour les appels d'offres basés uniquement sur le prix.

Voici deux petits rappels en lien avec la transmission par voie électronique. Premièrement, si vous optez pour la transmission par voie électronique, vous ne pourrez pas envoyer votre soumission sur un support papier. Cela sera considéré comme une transmission de

plusieurs soumissions, ce qui entraînera le rejet automatique de votre candidature. Deuxièmement, il est de votre responsabilité de transférer votre soumission par voie électronique dans le respect des délais établis par l'organisme public. Vous devrez tenir compte de plusieurs facteurs techniques pour vous assurer que votre soumission complète sera transmise électroniquement : le trafic Internet, la vitesse de votre branchement Internet, le volume de votre soumission, etc. L'organisme public n'est pas tenu responsable des soumissions qui ne sont pas transmises à temps.

Pour toute question ou pour obtenir le soutien nécessaire relativement aux aspects techniques et opérationnels de la transmission de la soumission par voie électronique, veuillez contacter le service à la clientèle du SEAO, au 1 866 669-7326.

Concours pour les membres de l'APMLQ!



Courez la chance de gagner un chèque cadeau-voyage d'une valeur de 2000\$ en remplissant le formulaire de *SOLUTIONS SANTÉ SÉCURITÉ* qui est joint à cet envoi. Si vous remplissez le formulaire avant le 15 avril prochain vous courez la chance de gagner une tablette. Ce tirage aura lieu lors du Congrès de l'APMLQ 2020 qui se tiendra les 17 et 18 avril prochain.

Faites analyser votre dossier financier à la CNESST par les experts de Solutions Santé et Sécurité et voyez combien les différentes solutions offertes peuvent vous permettre d'économiser et ce sans aucune obligation de votre part!

